



Courseulles
La station bien-être SUR-MER

DECISION N° D2024-052

**REHABILITATION DU CENTRE SOCIAL DE COURSEULLES SUR MER
LEVE TOPOGRAPHIQUE, PLANS INTERIEUR, COUPES, FACADES**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°21/50 du 2 octobre 2021 portant délégation d'attributions au Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution du projet d'aménagement du centre social de la Ville,

DECIDE

- D'attribuer la mission de levé topographique, plans intérieurs, coupes et façades relative à la réhabilitation du centre social de Courseulles sur mer à l'entreprise GEOMAT pour un montant de 3 150,00 € HT.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 20 août 2024

Signé le

Publié le

LE MAIRE
Anne-Marie
 X